

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE  
L'OPÉRATION DE RESTAURATION DU MOULIN DES PENNES**

La Commune des Pennes Mirabeau s'est engagée dans une opération de restauration de son patrimoine ancien au sein du chef-lieu.

La collectivité souhaite en effet réhabiliter et restaurer son moulin à vent situé au chemin de la Lanterne (parcelle CN 70) en prévision d'une remise en service de la production de farines céréalières et installation d'un meunier.

Le point de vente de la production se situera dans un bâti communal situé en contrebas (hors marché).

Le moulin actuel est un moulin provençal de type tour construit au XVIIIème siècle sur un éperon rocheux, dont le bâti a été restauré en 1982. Il ne possède pas de machinerie et ses ailes sont fixes.

Le moulin fait partie du patrimoine remarquable de la collectivité qui souhaite une revalorisation de son centre ancien (chef-lieu) et une redynamisation de son attractivité touristique et économique.

Le marché de travaux de la présente délibération a pour objet la restauration du bâti de ce moulin (tour à maçonnerie de pierre), le remplacement complet des ailes, de la charpente, la toiture et du bardage, le confortement de l'éperon rocheux qui sert d'assise au moulin ainsi que la création d'une rampe d'accès logistique.

Le nouveau système éolien comportera les ailes à système type Berton, une calotte orientable dans le sens du vent, une nouvelle charpente comprenant l'axe des ailes, le mécanisme de renvoi, le frein ainsi que l'ensemble des mécanismes à assistance électrique permettant la mise en service et en activité de production du moulin.

Par délibération N°161x19 en date du 27 juin 2019, le Conseil municipal a adopté la demande de subvention relative à l'opération de « Reconstruction et remise en service du Moulin des Pennes Mirabeau » et a sollicité l'aide du conseil départemental au titre de la conservation et à la restauration du patrimoine en vue de la confection d'une farine locale.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- AUTORISE le Maire à signer et à exécuter le marché de travaux avec l'entreprise « CROIX André et Fils » pour un montant global et forfaitaire de 566 767.10 € HT soit 680 121.13 € TTC.

- PRÉCISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont prévus au budget.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 30  
CONTRE : 2 – M. BATTINI - AMARO  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 27 Septembre 2019  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA